

**ÉLECTIONS PARTIELLES
A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE****A distance par voie électronique****Du mardi 15 octobre 2024 au mercredi 16 octobre 2024****COLLEGE DES USAGERS - SECTEUR DES DISCIPLINES DE SANTE ET
SECTEUR DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et suivants, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le décret n°2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu l'arrêté n° 2023-058 du 11 avril 2023 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2024-009 du 02 février 2024 relatif aux candidats du collège des usagers et constatant l'absence de candidatures déposées aux élections d'un représentant des usagers du secteur des disciplines de santé et d'un représentant du collège des usagers du secteur des sciences et technologies à la Commission de la recherche ;

Vu l'arrêté n°2024-172 du 16 septembre 2024 relatif à l'organisation des élections partielles à la commission de la recherche, collège des usagers, secteur de formation des disciplines de santé et secteur de formation des sciences et technologie ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 1^{er} octobre 2024,

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : CANDIDATS COLLEGE DES USAGERS – SECTEUR DE FORMATION DES DISCIPLINES DE SANTE

Aucune candidature n'est présentée pour le secteur des disciplines de santé en ce qui concerne l'élection des représentants des usagers à la Commission de la recherche.

Article 2 : CANDIDATS COLLEGE DES USAGERS – SECTEUR DE FORMATION DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES

M. Félix MERCIER (titulaire)

M. Valentin GILET (suppléant)

Soutien : UGEAC-UNEF, UNEF

Délégué-candidat : M. Félix MERCIER

Fait à Angers, en format électronique.
La Présidente de l'Université
Françoise GROLLEAU
Signé le 03 octobre 2024

Mis en ligne le : 04 octobre 2024